



Brevet d'Entraîneur Formateur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II inscrit au RNCP - code CPF n° 15266
(arrêté du 06 mai 2016 publié au Journal officiel du 07 juin 2016)



DEVIS / PROGRAMME

INSTITUT DE FORMATION DU FOOTBALL

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 46078 75 auprès du préfet de région Ile-de-France - Siret : 514 712 355 00015

Document à transmettre à l'organisme qui prendra en charge votre formation

Volume Horaire : 320 heures

Public
concerné

Entraîneur, chargé(e) de la responsabilité de l'équipe de niveau national club et du projet sportif du club, ou de l'entraînement en tant qu'adjoint de l'équipe d'un club professionnel ou d'une Sélection Nationale ou en tant qu'entraîneur en centre de formation agréé ou Directeur d'un centre de formation ou d'une structure fédérale de préformation (autres profils cf : prérequis du BEFF)

Objectifs

- Organiser, diriger et animer un Centre de Formation ou Pôle de haut-niveau
- Développer le potentiel de joueurs et joueuses de haut niveau
- Détecter, évaluer, entraîner des jeunes orientés vers la pratique de haut-niveau
- Maîtriser tous les outils de développement et d'accompagnement du joueur
- Préparer les jeunes joueurs aux compétitions de haut-niveau



Brevet d'Entraîneur Formateur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II inscrit au RNCP - code CPF n° 15266
(arrêté du 06 mai 2016 publié au Journal officiel du 07 juin 2016)



Prérequis

Entrée en formation

Certification finale

Le candidat doit au moment de son entrée en formation :

- être âgé de 18 ans révolus,
- être licencié à la Fédération française de football pour la saison en cours,
- être titulaire de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),

et

- être ou avoir été entraîneur d'une équipe opérant au niveau national durant deux saisons sportives (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA),

ou

- être ou avoir été entraîneur de jeunes, durant deux saisons sportives (contrats enregistrés par une association membre de la FIFA), dans un club ou une structure de formation de haut niveau de football,

ou

- être ou avoir été sportif de Haut Niveau en football inscrit sur une liste du Ministère des Sports français,

ou

- être ou avoir été au moins dix fois joueur ou joueuse « International A » de la Fédération Française de football,

ou

- justifier d'au moins 150 matchs en tant que joueur professionnel en Ligue 1,

ou

- être Cadre Technique de la Fédération Française de Football en exercice dans cette fonction depuis 5 saisons minimum

ou

- être titulaire d'au moins une U.C. du Brevet d'Entraîneur Formateur de Football obtenue dans le cadre d'une demande de Validation des acquis de l'expérience ;

et,

- être titulaire du diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et des Sports « spécialité performance sportive » mention « football »,

ou

- être titulaire du Brevet d'éducateur sportif 3^{ème} degré option « football »,

ou

- être titulaire du Brevet d'Etat 2^{ème} degré option « football »,

ou

- avoir son livret de formation en vue de l'obtention du Brevet d'Entraîneur Formateur de Football dûment ouvert, renseigné et en cours de validité.

Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :

- être licencié à la FFF pour la saison en cours
- la validation des 3 unités capitalisables réalisée à partir de la grille d'évaluation qui en précise les critères, chacune des unités capitalisables étant sanctionnées par un verdict acquis / non acquis.
- La validation de la mise en situation professionnelle de 360 heures dans un club ou une structure validée au préalable par le représentant du DTN de la FFF, puis attestée par le Président du club ou de la structure, et par le tuteur pédagogique.
- respecter les exigences préalables visées ;
- être titulaire du Diplôme d'Etat Supérieur JEPS mention « football » ou du Brevet d'Etat 2^{ème} degré option football ;



Brevet d'Entraîneur Formateur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II inscrit au RNCP - code CPF n° 15266
(arrêté du 06 mai 2016 publié au Journal officiel du 07 juin 2016)



Programme

La formation au Brevet d'Entraîneur Formateur de Football s'étale sur une saison, se compose de 3 Unités Capitalisables (UC) :

I. UC 1 : Diriger un projet de formation dans une structure de haut niveau de football

- Il élabore un projet de formation
- Il met en œuvre un projet de formation
- Il organise les différentes activités d'un centre de formation ou d'un rôle espoirs ou d'un pôle national
- Il régule le projet de formation
- Il définit une politique de recrutement de jeunes joueurs
- Il fait connaître le projet de formation aux différents acteurs

II. UC 2 : Piloter, en sécurité, un système d'entraînement visant à la formation d'un joueur de football

- Il organise un système d'entraînement propre à la formation d'un joueur de haut niveau
- Il programme des cycles d'entraînement
- Il organise une méthodologie d'entraînement propre à la formation d'un joueur de haut niveau
- Il adapte une pédagogie spécifique à l'entraînement du jeune joueur
- Il prépare des jeunes aux futures compétitions de haut niveau et suit l'évolution du jeune joueur en formation
- Il établit des bilans prospectifs d'un jeune joueur en formation

III. UC 3 : Gérer les relations humaines

- Il manage une équipe d'encadrement
- Il adapte sa communication aux différents acteurs d'une structure de haut niveau
- Il accompagne un jeune en formation dans la réalisation de son projet de vie
- Il promeut des actions de formation professionnelle continue

M. S. P.

- Mise en Situation Professionnelle : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 360 heures au sein d'un club ou d'une structure de football de niveau national jeunes, validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.
- Cette Mise en Situation Professionnelle, doit se dérouler en alternance avec les semaines de formation en centre (de la semaine 1 de formation à la certification).
- L'encadrement des activités football et des interventions pédagogiques s'effectue dans un club ou une structure validée au préalable par le Directeur Technique National ou son représentant, ou le responsable pédagogique, sous la responsabilité du président du club ou de la structure, sous l'autorité pédagogique d'un tuteur, et doit donner lieu à des consignes définissant les objectifs de la séance et les moyens mis à disposition : les joueurs, le lieu d'intervention, le matériel pédagogique...
- Ce stage est sous la gestion d'un tuteur, celui-ci soutiendra le stagiaire tout au long de sa formation en exerçant auprès de lui une assistance régulière. Le tuteur effectue 5 visites (formatives) tout au long de la formation, dont au moins une visite entre les semaines de formation 1 et 2.

Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires
- Plate-forme de formation à distance (Claroline)



Brevet d'Entraîneur Formateur de Football

Titre à finalité professionnelle de niveau II inscrit au RNCP - code CPF n° 15266
(arrêté du 06 mai 2016 publié au Journal officiel du 07 juin 2016)



Planning et
organisation

Responsable pédagogique : Jean-Claude GIUNTINI

Tests d'entrée : 05 ou 06 mai 2020

Positionnement : 19 mai 2020

Sessions de formation :

S1 : 28 septembre au 02 octobre 2020	S2 : 23 au 27 novembre 2020
S3 : 15 au 19 février 2021	S4 : 05 au 09 avril 2021
S5 : 03 au 07 mai 2021	S6 : septembre/octobre 2021
S7 : décembre 2021/janvier 2022	S8 : mars/avril 2022

Coût pédagogique

Coût pédagogique : 16 860 €Net de taxes maximum (totalité de la formation)

Tarification horaire : 52€/ heure de formation, auxquels s'ajoutent des frais d'inscription et de certification d'un montant forfaitaire de 220€ (comprenant les 50€ de frais liés aux tests).

Tarif maximum : 52€ x 320h + 220€ = 16 860 € pour 320 heures de formation

NB : toute personne convoquée aux tests de sélection, quel que soit le résultat de ces derniers, sera redevable de la somme de 50 € de frais d'inscription (voir CGV).

Lieux de la formation : Centre National du Football (CNF), Clubs professionnels (lieux non définis)

Hébergement : CNF ou Clubs professionnels (non obligatoire)

Contact IFF : Sandra PRADO – mail : sprado@fff.fr – Tél : 01.34.84.08.22